

COMITE SYNDICAL
DOCKS SEINE NORD EUROPE / ESCAUT
8 décembre 2022 – 09h00

COMPTE-RENDU

Etaient présents en qualité de délégués titulaires (3) : MM. Bruno FONTAINE, Bruno RACZKIEWICZ et Jean-François SAILLY.

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire (2) : MM. Guy DUPREZ et Marc POSAK.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir à un délégué titulaire (3) : M. Sébastien DELQUIGNIES a donné pouvoir à M. Bruno FONTAINE, Mme Anny-Claude MORISAUX a donné pouvoir à Jean-François SAILLY, Mme Anne-Lise DUFOUR a donné pouvoir à Monsieur RACZKIEWICZ.

Délégués titulaires excusés (10) : MM. Charles BLANGIS, Sébastien DELQUIGNIES, Mmes Anne-Lise DUFOUR, Sylvia DUHAMEL et Amandine HASSOUNA, MM Fabrice LEFEBVRE et Guy MARCHANT, Mme Anny-Claude MORISAUX et MM. Dominique SAVARY et Jean-Noël VERFAILLIE.

ORDRE DU JOUR

1. Communications du Président
2. Approbation du compte rendu du comité syndical du 30 septembre 2022
3. Budget 2022 : Reprises de provisions
4. Budget 2022 : Décision modificative n°3
5. Opération « Extension du terminal à conteneurs »
6. Tarif public 2023
7. Budget 2023 – Débat d'orientation budgétaire
8. L'offre Multirégio sur le bassin Seine Escaut (*intervention de M. Nicolas Bour*)
9. Questions diverses

Monsieur Bruno RACZKIEWICZ est désigné Secrétaire de séance.

Il procède à l'appel des Délégués titulaires et suppléants présents. Il informe le Président, M. Bruno FONTAINE que trois pouvoirs ont été attribués : M. Sébastien DELQUIGNIES a donné pouvoir à M. Bruno FONTAINE, Mme Anny-Claude MORISAUX a donné pouvoir à Jean-François SAILLY, Mme Anne-Lise DUFOUR a donné pouvoir à Bruno RACZKIEWICZ.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

L'écosystème transport et logistique des Hauts-de-France est chapeauté par la fédération Norlink qui regroupe tous les opérateurs de transport, qu'il s'agisse de ferroviaire, de fluvial et le monde portuaire. Après un mandat à la tête de Norlink Ports, le Président FONTAINE indique qu'il va quitter la Présidence de cette association tout en restant Président Délégué de Norlink Fluvial. En effet, après 5 années passées à structurer l'action de la fédération, il est nécessaire de passer la main pour permettre de renouveler la dynamique et faire émerger de nouveaux projets. Monsieur Maurice GEORGES, Président du Directoire du Grand Port Maritime de Dunkerque, prendra sa suite en tant que Président de Norlink Ports.

S'agissant de Norlink toujours, le Président FONTAINE rappelle que la fédération organise chaque année un grand événement pour permettre à tous les membres de ce mouvement de se retrouver et partager un temps d'échange et de convivialité. L'édition 2022 s'est tenue à Dunkerque. Pour 2023, Norlink a émis l'idée de venir dans le Valenciennois. Aussi, notre territoire accueillera le Norlink Day le 28 septembre 2023. Les équipes de la CCI Grand Hainaut et de *Ports de l'Escaut* seront associées à l'organisation de cet événement.

Concernant l'aménagement de la phase 2 du terminal à conteneurs, le Président FONTAINE rappelle que cette opération fait l'objet d'un contrôle de la CICC qui est l'organe d'audit et de contrôle de la Commission Européenne.

Cette organisme a vocation à intervenir dès lors que des financements européens sont en jeu, ce qui est le cas de notre opération puisqu'il devrait bénéficier d'une enveloppe de l'ordre de 3,4 M€ de fonds FEDER.

Le contrôle mené par la CICC vise autant l'organisme qui a réalisé l'instruction du dossier de demande de financement, en l'occurrence le Conseil Régional Hauts-de-France, que le bénéficiaire des fonds, c'est-à-dire le Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut.

A titre confidentiel, le Président FONTAINE indique que deux observations pourraient mener à une révision à la baisse de la subvention promise par l'Union Européenne :

- L'acquisition du terrain ne serait pas une dépense éligible au titre du programme FEDER,
- Sur un marché de maîtrise d'œuvre passé en 2012, l'utilisation d'un critère de sélection portant sur l'expérience de l'entreprise ou du groupement ne serait pas légale, car cela reviendrait à discriminer les candidats les moins expérimentés.

D'autres observations concernent le service instructeur et également la prévention des conflits d'intérêt au sein du Syndicat Mixte.

Le Président FONTAINE indique qu'une réponse aux observations reçues de la CICC est en cours d'élaboration. Celle-ci permettra d'apporter un éclairage sur les choix effectués et alimentera le Rapport Final de CICC, attendu pour la fin du mois de décembre.

Le Conseil Régional a prévu de faire de même sur les observations le concernant, y compris pour ce qui concerne la non-éligibilité de la dépense liée à l'acquisition du terrain. Nous ne manquerons pas de tenir informés les membres du Comité Syndical de toute évolution de ce dossier.

Enfin, sur le projet de port de plaisance à Haulchin, le Président FONTAINE informe qu'une réunion s'est tenue avec le porteur de projet, Monsieur Jorge HERNANDEZ, en présence des équipes techniques de la CAPH et de la CAVM.

De cette réunion, il ressort que préalablement à une présentation dans les instances des deux communautés d'agglomération, il convient de retravailler la spatialisation des activités prévues sur ce site : stockage de bateaux, descente à l'eau, commerce, restauration, parkings...

Monsieur HERNANDEZ reviendra vers le Syndicat Mixte en début d'année 2023, une fois que son cabinet d'architecture aura établi plusieurs nouvelles esquisses.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le compte rendu n'ayant pas été envoyé dans les délais impartis, son approbation sera soumise au prochain Comité Syndical.

BUDGET 2022 – REPRISES DE PROVISION

Par délibération en date du 14 décembre 2015, le Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut a opté pour le régime de provisions budgétaires, permettant l'utilisation de ces dernières pour le financement d'investissements.

Dans ce cadre, les dotations et reprises de provisions constituent des opérations d'ordre budgétaire.

Le Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut a constitué au fil des ans une provision pour gros entretien d'un montant total de 72 810,25 € au 31 décembre 2021.

Considérant les travaux à mener sur le terre-plein du terminal à conteneurs sur le quai public de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve et l'opportunité de réaliser des interventions d'entretien qu'il aurait été difficile d'exécuter sinon, le Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut a intérêt à mobiliser les provisions constituées pour couvrir l'intégralité des dépenses engendrées.

Sur les bases de cet exposé, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **De reprendre la provision pour travaux de gros entretien à hauteur de 72 810,25€ HT ;**
- **D'inscrire les crédits budgétaires sur le budget de l'exercice 2022, en recette de fonctionnement au compte 7815 / chapitre 42.**

BUDGET 2022 : DECISION MODIFICATIVE N°3

La décision modificative n°3 du budget 2022 du Syndicat Mixte s'équilibre

- En section d'investissement à :	2 998 055.24 €
- En section de fonctionnement à :	2 094 613.34 €

Sur les bases de cet exposé, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'accepter la présente décision modificative ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ce dossier.**

OPERATION « EXTENSION DU TERMINAL A CONTENEUR »

L'opération « Extension du terminal à conteneurs » touche à sa fin. Monsieur HOTTE indique qu'il ne reste plus que quelques adaptations à réaliser sur le portique à conteneurs.

Celles-ci sont liées au fait que le portique circule désormais de part et d'autre de la fosse où arrive l'électricité pour l'alimenter (2 postes à quai de 100 m chacun servis contre un précédemment). Cela a nécessité de changer de câble d'alimentation pour un câble plus long, mais aussi d'un plus gros diamètre...

En tout état de cause, l'atterrissement budgétaire de l'opération serait de 7 640 200,30 € HT.

Les subventions de l'Etat et de la Région Hauts-de-France ont été encaissées dans leur totalité, soit respectivement 1 027 329,67 € et 973 420,41 €.

Un premier acompte du FEDER de 2 693 130,00 € a été perçu. Il reste à percevoir le solde de 757 828,00 €.

Le reste à charge pour le Syndicat Mixte, d'un montant de 2 188 492,22 € HT, se répartit entre la CCI à hauteur de 50% et chaque communauté d'agglomération à hauteur de 24,5 %.

Compte-tenu des acomptes déjà perçus des membres du Syndicat Mixte, il resterait à percevoir 116 188,96 € de la CCI, 54 530,59 € de Valenciennes Métropole et 55 816,27 € de La Porte du Hainaut.

Ces montants sont légèrement inférieurs à l'enveloppe initiale demandée aux membres du Syndicat Mixte. Néanmoins, étant donné les incertitudes qui pèsent sur la contribution finale du FEDER à l'opération, Monsieur HOTTE appelle à la prudence et demande à ce que chaque membre du Syndicat maintienne bien son enveloppe initiale.

TARIF PUBLIC 2023

Chaque année, le Comité Syndical doit délibérer sur les tarifs qui seront appliqués aux usagers du Port Public de Valenciennes l'année suivante.

S'agissant de 2022, cette année est marquée par une inflation forte et généralisée à tous les postes de dépense : énergie, matières premières, services, main d'œuvre. Selon l'INSEE, l'inflation devrait atteindre 5,6 % pour cette seule année.

Le Syndicat Mixte n'est évidemment pas épargné et ses charges d'exploitation (maintenance, entretien, gestion quotidienne des quais) sont donc attendues en hausse sensible en 2023.

Afin de préserver les capacités opérationnelles du Syndicat Mixte, il est proposé d'introduire une augmentation des tarifs de *Ports de l'Escaut* pour 2023, d'autant que les redevances sont la seule source de revenu du port public.

PORTS DE L'ESCAUT TARIF A PARTIR DU 1er JANVIER 2023			Hausse / 2022
Objet	Unité de calcul	Euros HT	
1) REDEVANCE D'USAGE D'UN QUAIS Pour les utilisateurs n'ayant pas de convention d'occupation temporaire. Décompte par année civile. Chargement - Déchargement de marchandises en vrac (sans utilisation d'un outillage public) Chargement - Déchargement de marchandises en conventionnel (Colis, brames, tubes, grumes, ... d'un poids unitaire inférieur à 30 T) Les redevances s'appliquent à des trafics annuels portant sur des quantités supérieures à 50 000 T pourront bénéficier d'une réduction : - de 15 % entre 50 000 et 100 000 T, - de 25 % entre 100 001 et 200 000 T, - de 30 % à partir de 200 001 T,	Tonne	0,33	6,45%
	Tonne	0,58	5,45%
2) REDEVANCE DOMANIALE A - AVEC ENGAGEMENT DE VOLUMES Pour les utilisateurs bénéficiant d'une convention d'occupation temporaire <u>avec engagement minimal de trafic de 2,5T / m² / an.</u> En cas de dépassement de l'engagement minimal de tonnage, les tonnes supplémentaires bénéficieront d'une réduction complémentaire de 5% par rapport à la réduction sur le tonnage déjà consentie (cf. redevance d'usage d'un quai). En cas de non réalisation du tonnage contractuel, les tonnes non réalisées donneront lieu à facturation à hauteur de 0,30 € HT / tonne.	€ HT / m ² / an	1,60 à 3,20	6,66%
B - SANS ACTIVITE VOIE D'EAU Location de terre-plein aménagé pour une durée supérieure à 48 H Dans le cas d'une location inférieure à 12 mois, le tarif appliqué sera celui au mois	m ² / mois	1,90 à 6,40	6,66%
	m ² / an	0,55 à 5,50	10,00%
3) MANUTENTION DE COLIS LOURDS Redevances s'appliquant à l'embarquement et au débarquement de colis lourds, lorsque ceux-ci sont manutentionnés par les usagers à l'aide de leurs propres engins, avec éventuellement stockage sur les terres-pleins d'une durée n'excédant pas 48 H A - Redevance fixe à l'unité Colis de 0 à 10 T Colis de 11 à 40 T Colis de 41 à 85 T Colis de 86 à 180 T Colis de plus de 180 T B - Redevance proportionnelle (Colis de toutes catégories) - Cette redevance s'ajoute à la précédente	Unité	62,00 136,00 193,00 285,00 365,00	6,90% 6,25% 6,63% 6,34% 6,41%
	Tonne	5,35	7,00%
4) MANUTENTION DE CONTENEURS Consulter l'opérateur du terminal dédié Escaut Valenciennes Terminal sur lequel public de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve			
5) ECLAIRAGE QUAIS SAINT-SAULVE Éclairage du quai 4h : le matin de 5h à 9h, ou le soir de 17h à 21h. À la demande du client 48h avant l'opération	Unité	11,50	15,00%

Cette hausse sera appliquée à l'ensemble des composantes de grilles tarifaire de *Ports de l'Escaut*, dans la moyenne des chiffres produits par l'INSEE, qu'il s'agisse de la redevance au tonnage, des charges pour la manutention de colis lourds et fret conventionnel, ou de la redevance pour la location de terre-plein (avec sous sans trafic voie d'eau).

S'agissant de l'usage de l'électricité sur le quai public de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve (partie vrac), les charges liées à ce nouveau service ne sont pas du tout en rapport avec les produits générés. Nous n'avons d'autre option que de fortement augmenter le tarif de ce service.

Le projet de tarif 2023 est joint à la présente délibération. Il a été soumis à Voies Navigables de France qui a reçu positivement notre proposition.

Sur les bases de cet exposé, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de tarif 2023 du port public de Valenciennes joint à la présente avec mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023,**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte relatif à ce dossier.**

BUDGET 2023 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les Régions, les Départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Conformément aux dispositions prévues à l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat doit être organisé dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel et ne fait pas l'objet d'un vote. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération.

Afin que le Comité Syndical puisse examiner le Budget Primitif 2023 du Syndicat Mixte lors de sa prochaine réunion, le Président présente les Orientations Budgétaires 2023.

Le Comité Syndical acte la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

PRESENTATION DE L'OFFRE MULTIREGIO SUR LE BASSIN SEINE ESCAUT

Intervention de Nicolas BOUR pour présenter l'offre MULTIREGIO. Il s'agit d'une nouvelle offre logistique multimodale intégrée de A à B permettant un meilleur report modal vers la voie d'eau pour l'ensemble des filières du réseau Seine-Escaut.

Il est prévu de débuter par la construction de 20 barges d'une capacité de 500 tonnes chacune, dont 12 automotrices. L'intérêt est de pouvoir coupler et découpler les barges selon la demande, les gabarits et de réduire les retours à vide (voir document joint).

Le site portuaire Nesle-Languevoisin sera le hub de la solution Multiregio. Le projet vise à développer une offre de service vers les grands ports maritimes (le Havre, Rouen, Dunkerque) et intérieurs (Paris, Lille, Valenciennes).

Le port de Denain et la forme de radoub a été identifié comme site potentiel pour accueillir ce concept. Il a été évoqué la possibilité de lancer une enquête STRATEC, avec une réunion de pré-information au préalable et de prévoir 15 à 20 000€ dans ce but.

Monsieur Bruno RACZKIEWICZ fait part de son intérêt. Le lieu existe et c'est une opportunité nouvelle. Le Président FONTAINE conclue en précisant qu'il faut étudier cette perspective afin d'être prêt pour SNE.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gautier HOTTE indique s'être rendu à la Convention d'Affaires RIVERDATING, organisée tous les ans par Voies Navigables de France. L'édition 2022 s'est tenue au Havre et a rassemblé de très nombreux opérateurs fluviaux et portuaires.

Parmi les rencontres intéressantes, celle du Directeur du Développement de Voies Navigables de France, Monsieur Lionel ROUILLON. A cette occasion, nous avons ré-évoqué l'idée d'une participation de VNF au Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut. Monsieur ROUILLON s'est montré ouvert sur cette proposition et désireux de mieux connaître notre port. Une rencontre à Valenciennes a été programmée le 17 janvier 2023 pour lui permettre de visiter nos installations, voir notre projet et échanger avec le Président FONTAINE.

*
* * *

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôture la séance.